Document Technique d'Application

Référence Avis Technique **16/13-665**

Annule et remplace l'Avis Technique 16/08-567

Mortier de montage pour maçonnerie

Weber.cel.bloc rouleau

Relevant de la norme	**NF EN 998-2**

Titulaire : Société Saint Gobain Weber france
Rue de Brie - Servon
BP 84
FR-77253 Brie Comte Robert cedex

Tél. : 01 60 62 13 00
Fax : 01 64 05 47 50
E-mail : contact@saint-gobain.com
Internet : www.weber.fr
Renseignements Techniques (n° indigo) 08 2000 3300

Commission chargée de formuler des Avis Techniques
(arrêté du 21 mars 2012)

Groupe Spécialisé n°16

Produits et procédés spéciaux pour la maçonnerie

Vu pour enregistrement le 4 décembre 2013

Secrétariat de la commission des Avis Techniques
CSTB, 84 avenue Jean Jaurès, Champs sur Marne, FR-77447 Marne la Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 68 82 82 - Fax : 01 60 05 70 37 - Internet : www.cstb.fr

Les Avis Techniques sont publiés par le Secrétariat des Avis Techniques, assuré par le CSTB. Les versions authentifiées sont disponibles gratuitement sur le site internet du CSTB (http://www.cstb.fr)
© CSTB 2013

Le Groupe Spécialisé n° 16 de la Commission chargée de formuler les Avis Techniques a examiné le 30 mai 2013, la demande de Document technique d'Application sur le mortier de montage « weber.cel bloc rouleau» présentée par la Société Saint –Gobain Weber France. Le présent document, auquel est annexé le Dossier Technique établi par le demandeur, transcrit l'Avis formulé par le Groupe Spécialisé qui rassemble les informations complémentaires utiles aux utilisateurs du procédé quant au domaine d'emploi, aux dispositions de conception et de mise en œuvre proposées propres à assurer un comportement normal des ouvrages. Cet Avis a été formulé pour les utilisations en France Européenne. Cet Avis ne vaut que pour l'utilisation du mortier en association à des blocs bénéficiant d'une Certification NF catégorie «C». Cet avis annule et remplace le Document technique d'Application 16/08-567.

1. Définition succincte

1.1 Description succincte

Mortier en poudre livré en sac prêt à gâcher et destiné au montage à joints minces de murs en maçonneries enduites en blocs creux de béton de granulats courants conformes à la norme européenne NF EN 771-3 et son complément national NF EN 771-3/CN et de classe de tolérances dimensionnelles D3 ou D4.

Revêtements extérieurs

Dans le cas d'une isolation par l'intérieur, enduit traditionnel d'imperméabilisation monocouche ou multicouche applicable sur supports de type Rt2 ou Rt 3 au sens du DTU 26.1.

Dans le cas d'une isolation par l'extérieur, tout système d'isolation thermique par l'extérieur ayant fait l'objet d'un Agrément Technique Européen visant un support en maçonnerie de blocs de béton conformes à la norme européenne NF EN 771-3 et son complément national NF EN 771-3/CN et de classe de tolérances dimensionnelles D3 ou D4.

Revêtements intérieurs

Dans le cas d'une isolation par l'extérieur, enduits projetés, plaques de plâtre.

Dans le cas d'une isolation par l'intérieur, complexe de doublage plaque de plâtre-isolant.

1.2 Mise sur le marché

Le mortier de montage visé dans le présent Avis est soumis, pour sa mise sur le marché, aux dispositions de l'arrêté du 30 avril 2004 portant application à certains mortiers du décret n°92-647 du 8 juillet 1992 concernant l'aptitude à l'usage des produits de construction, modifié par les décrets n° 95-1051 du 20 septembre 1995 et n°2003-947 du 3 octobre 2003.

Les blocs en béton destinés à être associés au mortier sont soumis, pour leur mise sur le marché, aux dispositions de l'arrêté du 2 juillet 2004 portant application aux blocs en béton du décret n°92-647 du 8 juillet 1992 concernant l'aptitude à l'usage des produits de construction, modifié par les décrets n° 95-1051 du 20 septembre 1995 et n°2003-947 du 3 octobre 2003.

1.3 Identification des produits

Les produits mis sur le marché portent le marquage CE accompagné des informations prévues par l'annexe ZA de la norme NF EN 998-2.

Chaque emballage est marqué du nom commercial, de la date de fabrication exprimée en clair.

2. AVIS

2.1 Domaine d'emploi accepté

L'emploi du mortier « weber.cel bloc rouleau» est accepté pour le montage de mur en maçonneries (hors cloison) en blocs de béton de granulats courants conformes à la norme NF EN 771-3 et bénéficiant de la certification NF « C », catégories de tolérances dimensionnelles D3 ou D4, pour la réalisation de murs de bâtiments courants au sens du DTU 20.1.

Les limitations résultent de l'application des règles de conception et de calcul données dans le Cahier des Prescriptions Techniques.

Par ailleurs, les conditions d'exposition à respecter sont :

- pour les murs isolés par l'intérieur, celles visées dans la partie 3 du DTU 20.1 « Guide pour le choix des murs de façade en fonction du site », l'épaisseur brute de la maçonnerie devant être supérieure ou égale à 20 cm dans ce cas ;
- pour les murs isolés par l'extérieur, celles définies par référence à l'Agrément Technique Européen relatif au système d'isolation et au document « Conditions générales d'emploi des systèmes d'isolation thermique par l'extérieur faisant l'objet d'un Avis Technique » (Cahier du CSTB 1833 de mars 1983) en assimilant les murs montés au mortier weber.cel bloc rouleau à une maçonnerie traditionnelle de blocs de béton, l'épaisseur brute de la maçonnerie devant être supérieure ou égale à 15 cm dans ce cas.

2.2 Appréciation sur le produit

2.21 Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi

Stabilité

Les caractéristiques du produit, notamment son épaisseur d'emploi et la résistance du collage, permettent le bon report des charges et sont suffisantes pour assurer dans de bonnes conditions la stabilité des maçonneries au montage desquelles ce produit est destiné.

Sécurité incendie

Compte tenu de la nature incombustible des matériaux constitutifs des éléments de maçonnerie, le procédé ne pose pas de problème particulier du point de vue de leur réaction au feu.

L'appréciation de laboratoire n°2013 CERIB 1286 du 20 février 2013 a permis d'établir que les murs non enduits et non porteurs en maçonnerie :

- de blocs creux en béton de granulats courants de 20 cm d'épaisseur comportant 6 rangées d'alvéoles débouchantes, à emboîtements verticaux, bénéficiant d'une certification NF de conformité à la norme NF EN 771-3 et à son complément national NF EN 771-3/CN, de classe de résistance B40, de catégorie de tolérances dimensionnelles D4,
- montés à joints minces de mortier de classe de résistance M10 ou M15 bénéficiant d'un marquage CE de conformité à la norme NF EN 998-2 et d'un Document Technique d'Application, pouvaient se prévaloir d'un classement de résistance au feu E120 I90 dans le cas d'un montage à joints verticaux collés, ou E90 I90 dans le cas d'un montage à joints verticaux laissés secs.

Pour d'autres configurations, il pourra être nécessaire d'apporter d'autres justifications en matière de résistance au feu en fonction de la maçonnerie considérée et de la destination de l'ouvrage à réaliser.

Utilisation en zones sismiques

Les murs montés à l'aide du mortier weber.cel bloc rouleau peuvent être utilisés pour la réalisation d'éléments structuraux principaux de bâtiments en zones de sismicités 2, 3 ou 4 au sens du décret 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français, et en respectant les prescriptions du §2.34

Thermique

Les maçonneries montées au mortier weber.cel bloc rouleau peuvent permettre de satisfaire aux exigences réglementaires, étant entendu que les déperditions thermiques ne dépendent pas du seul procédé et qu'une vérification par le calcul, conduite conformément aux « Règles Th-U» doit être fait dans chaque cas. Le montage à joints minces ne modifie pas sensiblement les performances thermiques par rapport à un montage à joints épais.

Isolement acoustique

Le montage à joints minces ne modifie pas sensiblement les indices d'affaiblissement acoustiques par rapport à un montage à joints épais.

Les murs, constitués de blocs creux, ne peuvent pas être utilisés seuls en murs séparatifs de logements.

Imperméabilité des murs extérieurs

Comme pour les maçonneries en blocs de béton montées à joints épais, l'imperméabilité des murs repose largement sur l'intégrité du revêtement extérieur associé.

Finition – aspect

Les finitions prévues sont celles, classiques, pour les parois en blocs de béton. L'homogénéité du support d'enduit apportée par un montage à joints minces est favorable à l'homogénéité d'aspect et de teinte de l'enduit de parement.

2.22 Durabilité

Compte tenu de sa composition, le mortier weber.cel bloc rouleau ne pose pas de problème particulier de durabilité intrinsèque.

La nature de ses constituants ne pose pas non plus de problème d'incompatibilité avec les revêtements admis sur ce support.

Son pouvoir rétenteur d'eau, indiqué dans le Dossier Technique établi par le demandeur, permet d'éviter d'avoir à humidifier les blocs au montage, ce qui est favorable à la conservation ultérieure des plans de jonction avec le matériau des blocs en béton.

2.23 Fabrication et Contrôle

La fabrication fait appel aux techniques usuelles du mélange de produits en poudre. Les contrôles doivent comporter :

- un contrôle des constituants à réception de chaque nouvelle livraison et avant utilisation permettant au fabricant de s'assurer de la conformité de ces produits aux spécifications de sa commande (définis dans le dossier technique du fabricant)
- un contrôle des produits finis, exécuté sur des produits prélevés au hasard parmi ceux prêts à l'expédition.

2.24 Mise en œuvre

Le montage à joints minces diffère de la mise en œuvre traditionnelle par hourdage des produits traditionnels de même type. La compatibilité du mortier weber.cel bloc rouleau avec les produits en béton visés dans le dossier technique a fait l'objet d'essais de convenance permettant de conclure favorablement sur l'aptitude à l'emploi cette association. Il devrait donner de bons résultats moyennant l'application des méthodes décrites dans le Dossier Technique et l'utilisation des accessoires associés au système (platines de réglage, outil applicateur). La réalisation des assises dont la planéité conditionne directement la qualité de réalisation des murs requiert un soin particulier.

L'attention est par ailleurs attirée sur le fait que, compte tenu de l'épaisseur réduite du joint de mortier, la longueur maximale d'encollage ne doit pas être trop importante de manière à éviter des dessiccations prématurées du mortier, qui seraient préjudiciables à la bonne tenue du collage.

Le titulaire de ce Document Technique d'Application est tenu d'apporter son assistance technique aux entreprises désireuses de mettre en œuvre ce procédé, notamment au démarrage des chantiers. Il lui appartient en particulier de s'assurer que l'outillage de pose est celui indiqué dans le dossier technique établi par le demandeur.

Par temps chaud, le mortier gâché ne doit pas être laissé en plein soleil pour éviter la formation d'une peau sèche en surface. Au cas où cela se produit, il convient d'éliminer cette peau et de remalaxer l'ensemble. Les rajouts d'eau, d'additifs ou d'adjuvants dans le mortier gâché ne sont pas admis, car les propriétés d'application et les caractéristiques finales du produit en seraient sensiblement modifiées.

2.3 Cahier des prescriptions techniques

L'emploi du mortier weber.cel bloc rouleau est limité au montage de maçonneries en blocs de béton conformes à la norme européenne NF EN 771-3 et son complément national NF EN 771-3/CN et de classe de tolérances dimensionnelles D3 ou D4 bénéficiant d'une certification NF « C ».

2.31 Prescriptions de conception

Les contraintes admissibles dans les parois porteuses montées avec le mortier weber.cel bloc rouleau sous l'effet des charges verticales doivent être calculées, conformément au chapitre 4 des Règles de calcul du DTU 20.1, en appliquant à la résistance nominale des blocs le coefficient global de réduction de 9 en chargement centré et 12 en chargement excentré.

Du fait de la nécessité de disposer d'un nombre entier de rangées sur chaque hauteur d'ouvrage (mur, allège, ...), et du fait de l'impossibilité de jouer sur l'épaisseur des joints aux fins de rattrapage, un calepinage préalable en hauteur des ouvrages est indispensable.

Un calepinage des ouvrages en longueur et pour le positionnement des baies est en outre nécessaire pour limiter le nombre de coupes au minimum.

2.32 Prescriptions de fabrication

Un autocontrôle du mortier portant sur les caractéristiques indiquées au Dossier Technique établi par le demandeur devra permettre de vérifier le maintien des performances constatées lors des essais de recoupement réalisés au CSTB dans le cadre de la présente demande de Document Technique d'Application.

Les modalités de ces essais sont précisées dans le Règlement Particulier de la certification sur les mortiers de montage, annexe 6 "mode opératoire des essais".

Cet autocontrôle portera sur les caractéristiques visées dans la norme EN 998-2 ainsi que sur les principales caractéristiques d'aptitude à l'emploi définies au § 36122 de la partie 1.2 du DTU 20.1, ainsi que la rétention d'eau au taux de gâchage nominal, le tack et le temps ouvert par adhérence.

Les caractéristiques des blocs doivent satisfaire aux exigences des normes NF EN 771-3 et NF EN 771-3/CN.

De plus, les tolérances dimensionnelles doivent satisfaire à celles imposées dans cette norme pour les produits de catégorie de tolérances dimensionnelles D3 ou D4, soit respectivement : ±1,5mm ou ±1mm sur leur hauteur.

La fabrication des blocs associés au mortier doit faire l'objet d'un autocontrôle suivi par le CERIB dans le cadre de la procédure des certificats NF.

2.33 Prescriptions de mise en œuvre

Il est rappelé que l'application du mortier défini dans le Dossier Technique doit être effectuée à l'aide du rouleau spécialement prévu à cet effet de manière à assurer un calibrage aussi régulier que possible de la couche de mortier.

L'outil de pose du mortier doit être réglé pour que l'épaisseur du joint final soit être comprise entre 1 et 3 mm pour la classe de bloc D4 et entre 2 et 4 mm pour la classe de bloc D3.

La pose est proscrite sur supports gelés ou gorgés d'eau.

La technique nécessitant de poser le premier rang sur une assise bien plane et de niveau, la planéité et l'horizontalité sont à vérifier sur la périphérie de l'ouvrage (ou sur une partie de l'ouvrage délimitée par des joints de fractionnement) au moyens d'instruments dont la précision de mesure est compatible avec celle de l'ouvrage à réaliser.

Les rajouts d'eau, d'additifs ou d'adjuvants dans le mortier gâché ne sont pas admis.

L'attention est par ailleurs attirée sur le fait que, compte tenu de l'épaisseur réduite du joint de mortier, la longueur maximale d'encollage ne doit pas être trop importante de manière à éviter des dessiccations prématurées du mortier, qui seraient préjudiciables à la bonne tenue du collage.

Le temps ouvert (délai entre l'étalement du mortier et la mise en place du bloc) spécifié par le demandeur ne doit pas être dépassé pour avoir toujours un bon transfert du mortier frais sur la surface des blocs. Le transfert peut être vérifié ponctuellement sur le chantier en soulevant un bloc venant d'être posé. On doit avoir au moins 90% de mortier frais transféré sur la surface de ce bloc.

Un dépoussiérage systématique des assises avant étalement du mortier est nécessaire.

2.34 Utilisation en zones sismiques

Les murs montés à l'aide du mortier **weber.cel bloc rouleau** peuvent être utilisé pour la réalisation d'éléments structuraux principaux de bâtiments en zones de sismicités 2, 3 et 4 moyennant le respect des prescriptions suivantes et selon le type de montage des joints verticaux :

Joints verticaux laissés secs

- non admis pour les ouvrages réalisés selon les règles PS92
- admis pour les ouvrages réalisés selon l'Eurocode 8 et 6 moyennant :
  - réduction de 50% de la valeur de f_{vk0} (cf. formule 3.6 du § 3.62 de l'EN 1996-1-1)
  - montage à joints verticaux décalés d'un demi bloc, et d'une longueur minimale de mur de à $l_m = h.\frac{l_b}{2.h_b}$ (cf. §1.4 du cahier CSTB 3719)

Joint verticaux remplis de mortier sur 40 % de l'épaisseur de la maçonnerie

- non admis pour les ouvrages réalisés selon les règles PS92
- admis pour les ouvrages réalisés selon l'Eurocode 8 et 6, avec épaisseur des joints comprise entre 6 et 15 mm (cf. § 8.1.5.(3) de l'EN 1996-1-1).

Joints verticaux remplis de mortier sur toute l'épaisseur de la maçonnerie

- admis pour les ouvrages réalisés selon les règles PS92 ou selon l'Eurocode 8 et 6.

Joints verticaux collés

- non admis pour les ouvrages réalisés selon les règles PS92
- admis pour les ouvrages réalisés selon l'Eurocode 8 et 6 moyennant une épaisseur des joints comprise entre 0,5 et 3 mm (cf. § 8.1.5.(3) de l'EN 1996-1-1).

Conclusions

Appréciation globale

L'utilisation du produit dans le domaine d'emploi visé est appréciée favorablement.

Validité

Jusqu'au 31 mai 2019

Pour le Groupe Spécialisé n° 16
Le Président
Eric DURAND

3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

Les divers essais de compatibilité réalisés dans le cadre du présent avis ont permis de constater des valeurs satisfaisantes ainsi qu'une bonne homogénéité des résultats quelle que soit la provenance des blocs testés. L'échantillonnage réduit de ces derniers ne pouvant toutefois pas être considéré comme représentatif de l'ensemble des fabrications de blocs, le groupe a jugé prudent de limiter l'utilisation de ce mortier à la réalisation de murs montés à l'aide de blocs creux bénéficiant d'une certification NF catégorie « C ».

Le Rapporteur du Groupe Spécialisé n°16
Nicolas RUAUX

Dossier Technique
établi par le demandeur

A. Description

1. Destination du produit

Le mortier-colle weber.cel bloc rouleau fabriqué par la Société Saint-Gobain Weber France, est destiné au montage à joints minces (1 à 4 mm) de maçonnerie en blocs de béton de 20 cm d'épaisseur, de granulats courants catégorie D3 et D4, (éléments à tolérances dimensionnelles réduites) conformes à la norme EN 771-3, et son complément national NF EN 12-023-2.

weber.cel bloc rouleau est destiné au montage de maçonneries pour la réalisation d'ouvrages de bâtiments courants au sens de la norme NF P 10-202 (référence DTU 20.1)

Ce mortier à joints minces a les mêmes domaines d'emploi que les mortiers de montage traditionnels de maçonneries.

2. Description du produit

2.1 Désignation

Le mortier-colle est commercialisé par la Société Saint-Gobain Weber France sous l'appellation weber.cel bloc rouleau.

2.2 Définition du produit

2.21 Présentation

Le mortier-colle weber.cel bloc rouleau est un produit en poudre de couleur grise, conforme à la norme NF EN 998-2 constitué de ciment, de sable de granulométrie sélectionnée, de résines synthétiques et d'adjuvants spécifiques.

2.22 Nature des constituants

- Constituants principaux : ciment gris CEM I 52,5 N, résine redispersable, sables siliceux, charges calcaires
- Constituants secondaires : rétenteur d'eau, régulateur de prise, agent thixotrope

2.23 Caractéristiques

Conforme à la norme NF EN 998-2

- Résistance en traction par flexion à 28 jours : > 5 MPa
- Résistance en compression 28 jours : > 15 MPa
- Adhérence à 28 jours sur bloc de béton : > 0,5 MPa
- Résistance initiale au cisaillement : > 0,3 N/mm²
- Perméabilité à la vapeur d'eau : μ 5/20
- Absorption d'eau : ≤ 0,3 kg/m² x min ^{0,5}
- Conductivité thermique : 0,47 W/mK
- Réaction au feu : A1
- Temps ouvert par adhérence : > 1.50 MPa
- Essai de Tack : satisfaisant
- Densité poudre : 1,4 + 0,1
- Granulométrie maxi. : 0,6 mm
- Taux de cendres 450 °C : 97,8 + 0,5
- Taux de cendres 900 °C : 94,4+ 0,4

2.3 Conditionnement - stockage

weber.cel bloc rouleau est commercialisé dans des sacs renforcés de 25 kg (papier kraft 3 plis dont 1 couche polyéthylène)

Palette de 48 sacs soit 1,2 T.

Le délai maximal de conservation est de 12 mois à partir de la date de fabrication inscrite sur les emballages, en sacs fermés d'origine, entreposés dans un endroit à l'abri de l'humidité.

2.4 Marquage

Outre le mode d'emploi résumé ainsi qu'un numéro de référence en code permettant d'identifier l'usine, la référence au DTA, la date de fabrication (jj/mm/AA) et la référence du lot sont imprimés sur le sac.

3. Fabrication et contrôles

3.1 Description

La production est conçue en deux temps :

- Production à l'usine de Servas (01) du prémélange contenant tous les constituants secondaires et expédition dans le centre de fabrication ;
- Production proprement dite à partir des constituants principaux et du prémélange

3.2 Contrôles sur matières premières

Matières Premières à chaque arrivage :

- ciment : pollution visuelle sur tamis, taux de gâchage, début de prise.
- sables : aspect, granulométrie.
- charges : couleur, aspect
- adjuvants spécifiques : contrôles spécifiques au centre de production des prémélanges

3.3 Contrôles sur produits finis

Produits Finis

- les essais sont effectués sur poudre, pâte, produit durci (granulométrie, rétention d'eau, début de prise, masse volumique produit durci, résistance en compression et en traction par flexion, adhérence, absorption capillaire)
- la fréquence des contrôles est conforme aux indications de la norme NF EN 998-2.
- les résultats font l'objet d'un traitement statistique.
- ces résultats sont transcrits sur des registres conservés en usine.

4. Mise en œuvre

4.1 Conditions de montage

Lors de la pose, la température doit être comprise entre + 5° C et +35° C.

Ne pas monter des éléments gelés ou gorgés d'eau.

Des dispositions particulières devront être prises en cas de pluie ou de neige pour éviter de détremper le mortier ou les éléments de maçonnerie.

4.2 Préparation du mortier

Gâcher le produit mécaniquement, de préférence avec un malaxeur électrique lent (vitesse δ 300 tours/min.) au taux de 29% soit avec 7 à 7,5 litres d'eau propre pour 1 sac de 25 kg, jusqu'à l'obtention d'un mortier souple et homogène.

La quantité gâchée en une seule fois doit être adaptée au nombre d'éléments à poser pendant la durée pratique d'utilisation du mortier (DPU jusqu'à 5 heures).

4.3 Outillage

Un rouleau applicateur spécifique permettant de régler la quantité de colle pour la dépose de plusieurs boudins parallèles de mortier (voir photo).

Cet outil spécifique est constitué d'une cuve recevant le produit après préparation. A l'extrémité de la cuve, des lumières permettent le passage de mortier qui est entrainé par un rouleau.

La cuve est munie de poignées permettant le maintien par l'applicateur et la mise en mouvement du rouleau qui entraine le mortier sur le bloc en cordons réguliers et parallèles.

Les rouleaux applicateurs sont commercialisés par les distributeurs de blocs de béton.

4.4 Pose des blocs

La coupure de capillarité doit être mise en œuvre conformément aux indications du DTU 20-1.

La pose du premier rang s'effectue sur une arase dont le niveau est obtenue à l'aide d'un laser ou tout autre moyen permettant d'obtenir l'horizontalité avec une tolérance de ± 1 mm à la fois sur la longueur de l'ouvrage et sous la règle de 2 mètres.

La pose du premier rang s'effectue sur une arase parfaitement horizontale soit :

- au mortier traditionnel avec réglage horizontal précis de ce rang, sur l'arase fraiche
- soit avec weber.cel bloc rouleau déposé sur l'arase déjà prise.

Les rangs suivants sont posés au mortier de joint mince weber.cel bloc rouleau après sa dépose par le rouleau applicateur sur le rang inférieur de façon régulière et sans manque.

Le rouleau est réglé de façon à obtenir un joint sec de 1 à 4 mm d'épaisseur.

La pose s'effectue à l'avancée, bloc par bloc, à joints verticaux décalés.

Ne pas dépasser 10 minutes entre l'étalement du mortier et la pose du bloc. Ce temps est diminué par forte chaleur ou vent desséchant, dans ce cas, il convient de réduire la longueur d'application et de poser les blocs rapidement.

Pour éviter de réaliser des arases béton sous les planchers d'étage, il convient de prévoir un calepinage.

4.5 Consommation

Environ 1,5 à 2 kg de mortier par m² de mur (selon épaisseur du joint)

Prévoir une majoration en cas d'encollage vertical (en zone sismique)

5. Assistance technique

La Société Saint-Gobain Weber France assure l'information et l'aide aux entreprises qui en font la demande pour le démarrage d'un chantier, afin de préciser les dispositions spécifiques de mise en œuvre du mortier.

Cette assistance ne peut être assimilée ni à la conception de l'ouvrage, ni à la réception des supports, ni à un contrôle des règles de mise en œuvre.

B. Résultats expérimentaux

Le mortier weber.cel bloc rouleau a fait l'objet des essais réalisés au CSTB :

Rapport d'essais CSTB n°EEM 08 26014426 de novembre 2008

C. Références

C1. Données Environnementales et Sanitaires

Le produit weber.cel bloc rouleau fait l'objet d'une Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire (FDES) conforme à la norme NF P 01-010.

Le demandeur déclare que cette fiche est collective et a fait l'objet d'une vérification par une tierce partie indépendante habilité.

Cette FDES a été établie en juillet 2011 par Solinnen. Elle a fait l'objet d'une validation par l'AIMCC en 2011 et est disponible sur le site www.desmortiersdesidees.com.

C2. Autres références

Plus de 250 tonnes de mortier weber.cel bloc rouleau ont été commercialisées depuis le lancement.